



Commission des institutions politiques
CH-3003 Berne

spk.cip@parl.admin.ch
parl.ch

À l'attention :

- des partis politiques,
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 21 octobre 2024

20.451 n lv. pa. La pauvreté n'est pas un crime - Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 15 novembre 2024, la Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **14 mars 2025**.

La commission propose de préciser la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) de sorte que les étrangères et les étrangers qui, malgré eux, dépendent de l'aide sociale n'aient pas à craindre de perdre leur permis de séjour ou d'établissement. La jurisprudence du Tribunal fédéral est ainsi codifiée.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Les documents relatifs à la consultation sont aussi disponibles à l'adresse suivante:

- [Procédures de consultation en cours | Fedlex](#)

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État aux migrations SEM. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme **électronique** (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch



Mme Martina Macri (tél. 058 465 91 85), du Secrétariat d'État aux migrations, et Mme Anne Benoit (tél. 058 322 97 76), du secrétariat de la Commission des institutions politiques, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gysin'.

Greta Gysin
Présidente de la commission

Annexes :

- Avant-projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)